



République Française
Département Charente
Commune de Foussignac

Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le 05/09/2025

ID : 016-211601455-20250904-20250405-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 4 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/08/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/08/2025

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, FOURNIER Alexandra, MM : BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane.

Excusés : BERNARD José (procuration à PRUNIER Stéphane), CHIRON Esther (procuration à DEVIGE Georges), SUTRE Sébastien (procuration à BONNET Matthias)

Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cognac
Le : 05/09/2025
Et
Publication ou notification du :
05/09/2025

A été nommé secrétaire : BONNET Matthias

2025-04-05 – Redevance d'occupation du domaine public 2025 - GRDF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune va percevoir une redevance d'occupation de domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz d'un montant de 319 € pour l'année 2025. Une délibération doit être prise à sujet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte cette redevance d'occupation du domaine public 2025 à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre exécutoire afférent à cette recette.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 05/09/2025
Le Maire
Georges DEVIGE

